



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR CANTINE DE ROUGEMONTIER

L'admission à la cantine ne constitue pas une obligation pour la commune, mais un service facultatif rendu aux familles dans le cadre de l'organisation arrêtée par la collectivité et selon l'appréciation du Maire ou de l'adjoint en charge des affaires scolaires. Ce service a pour mission de servir des déjeuners aux enfants, d'assurer leur sécurité, de maintenir des règles de vie collective permettant une protection des biens particuliers et collectifs.

### I. Fonctionnement

Le restaurant scolaire est heureux d'accueillir vos enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de façon régulière ou occasionnelle.

Dès la rentrée scolaire en septembre, l'inscription se fera via l'espace famille accessible depuis le portail.

Toute inscription engagera la facturation. Il sera toutefois possible d'inscrire ou désinscrire votre ou vos enfant(s) 48 heures ouvrés avant.

**Toute inscription hors planning ou hors délais sera considérée comme « inscription exceptionnelle ».**

**Une serviette de table identifiable est à fournir à votre enfant. A compter du CP les enfants doivent récupérer leur serviette de table le vendredi et la rapporter propre le lundi matin suivant. Plus aucune serviette**

**en papier ne sera fournie.**

### II. Facturation :

**Compte tenu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales via le décret du 07 avril 2017 modifiant l'article D 1611 ne permettant pas aux collectivités d'émettre des factures de moins de 15 €. Une facture forfaitaire de 15 € sera appliquée aux familles n'ayant pas atteint la somme minimale légale sur l'année scolaire en cours.**

Les repas sont facturés d'après le quotient familial selon la grille ci-après :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF
0 à 1000	1,00 €
1001 à 1350	2,80 €
1351 et plus	3,50 €
Hors CCPAVR et spécifiques	5,00 €

Ce quotient est calculé grâce à votre numéro CAF de l'Eure. Si vous ne possédez pas ce numéro :

- Demander auprès de la MSA un justificatif de quotient familial.
- Fournir le dernier avis d'imposition.



La facturation des repas est mensuelle sauf si le montant minimal de 15€ n'est pas atteint. En cas de contestation de la facturation, se rapprocher du secrétariat de la mairie.

Les personnes intéressées par le prélèvement automatique doivent se munir d'un RIB personnel et remplir la demande de prélèvement SEPA disponible auprès du secrétariat de la mairie. Les permanences de mairie ont lieu les mardis et jeudis de 16h30 à 18h30.

### **III. Absence :**

Comme pour l'inscription, l'annulation sera possible 2 jours ouvrés avant le début de l'accueil de l'enfant sur le portail famille. Aucune demande par courriel ne sera prise en compte.

Les enfants absents de l'école pour cause de maladie ne peuvent pas fréquenter le restaurant scolaire. De même, les parents ne sont pas autorisés à récupérer le repas de leur enfant malade. Aucun certificat médical ne sera exigé. Il est impératif que les parents envoient un courriel à [cantine@rougemontier.fr](mailto:cantine@rougemontier.fr) pour informer le secrétariat le premier jour de l'absence de son enfant malade. Ainsi, le premier repas sera facturé mais pas les suivants.

### **IV. Règles à respecter – Discipline :**

Il est demandé aux parents concernés de bien vouloir sensibiliser et expliquer aux enfants qu'ils doivent :

➤ **Avant le repas :**

- se laver les mains.
- se ranger et faire silence.
- entrer sans courir et prendre place calmement.

➤ **Pendant le repas :**

- Manger proprement sans souiller la table, ses vêtements ou ceux de ses camarades.
- Goûter à toutes les nourritures proposées.
- Ne pas jouer avec la nourriture.
- Respecter le personnel de service et ses camarades.
- Sortir de table en silence sans courir.

➤ **Pendant la récréation :**

- Respecter les consignes de sécurité fixées par le règlement intérieur de l'école.
- Jouer sans brutalité, en respectant les limites de la cour.

### **V. Allergies et autres intolérances :**

Les parents d'un enfant ayant des intolérances à certains aliments devront en avvertir la commune lors de l'inscription au service scolaire et fournir un certificat médical.

**Sans instruction officielle, aucun régime alimentaire ne peut être pris en compte.**



## **VI. Traitement médical :**

Pour des raisons de sécurité, le personnel communal n'est pas autorisé à donner un médicament à un enfant même avec une ordonnance du médecin ou avec une décharge de responsabilité. Seul le personnel soignant (infirmière scolaire par exemple) et les parents sont habilités à le faire. En cas de maladie ou de troubles de la santé évoluant sur de longues périodes pour lesquels des mesures particulières doivent être prises, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être établi à la demande de la famille en concertation avec le médecin de l'éducation nationale, le médecin traitant et avec la municipalité. En cas d'incident bénin, le responsable désigné par la famille est prévenu par téléphone. En cas d'événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le service confie l'enfant au SAMU pour être conduit au centre hospitalier. Le responsable légal est immédiatement informé. A cet effet, il doit toujours fournir les coordonnées téléphoniques, à jour, auxquelles il peut être joint entre 11h45 et 13h35

## **VII. Sanctions :**

a) En cas d'indiscipline notoire :

- Les parents de l'enfant seront avertis verbalement puis par écrit.
- Si cela reste infructueux, il pourra être décidé d'exclure temporairement l'enfant.
- En cas de récidive, l'exclusion sera définitive.

b) En cas de dégradation volontaire du matériel ou des locaux, les frais de remise en état seront à la charge des parents de l'enfant auteur des dégâts.

## **VIII. Permis à point :**

Chaque enfant commence l'année avec 12 points, lesquels peuvent être sanctionnés selon les infractions suivantes :

Je ne me suis pas lavé(e) les mains avant le déjeuner	-1 point
Je cours et / ou bouscule mes camarades pour arriver ou partir de la cantine	-1 point
Je dépose mes affaires n'importe où	-1 point
Je ne me tiens pas correctement à table	-1 point
Je ne suis pas allé(e) aux toilettes avant le déjeuner et demande à y aller pendant le repas	-2 points
Je m'installe bruyamment et / ou à une autre place que celle indiquée par le personnel de cantine	-2 points
Je crie et / ou parle fort au cours du repas	-2 points
Je me lève sans autorisation	-2 points
Je joue avec la nourriture	-3 points
Je joue avec le matériel de cantine	-3 points
Je suis grossier(ère) et / ou violent(e) envers mes camarades	-5 points
Je ne respecte pas le personnel de la cantine : je ne leur parle pas convenablement, je suis irrespectueux(se) et impoli(e)	-5 points

Si l'enfant arrive à 0 point, celui-ci sera exclu de la cantine pendant 1 semaine. A chaque perte de point, un courriel sera fait aux parents afin de les avertir.



### IX. Acceptation :

La création de l'espace personnel vaut acceptation de ce règlement.

*Nous comptons sur votre coopération pour rappeler à vos enfants les règles de bienséance afin que le déjeuner puisse être un temps convivial partagé par tous.*

---

## AFFICHAGE A LA CANTINE

### BIEN VIVRE LE TEMPS DU REPAS

JE DOIS



JE NE DOIS PAS



- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>✚ Me laver les mains avant d'aller manger</li><li>✚ Manger proprement</li><li>✚ Goûter tous les aliments</li><li>✚ Etre poli : « Merci » « S'il vous plaît »</li><li>✚ Me tenir correctement à table</li><li>✚ Chuchoter, rigoler, parler calmement</li><li>✚ Lever la main pour appeler le personnel de la cantine</li><li>✚ Respecter tout le personnel de la cantine</li><li>✚ Respecter les consignes qui sont données au cours des repas</li><li>✚ Respecter le matériel (tables, chaises, assiettes, couverts, verres, etc.)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>✚ Jouer avec la nourriture ou l'eau</li><li>✚ Jouer avec les camarades le temps du repas</li><li>✚ Courir dans la salle de cantine et dans le rang</li><li>✚ Aller aux toilettes pendant le repas sauf urgence</li><li>✚ Crier, taper mes camarades</li><li>✚ Me bagarrer avec mes camarades</li><li>✚ Dire des insultes, se moquer, répondre</li></ul> |
|--|---|